

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 210

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 31

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 106, substituer aux mots :

« de la métropole »,

le mot :

« métropolitains ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.